



Swisscanto Fondation collective  
des Banques Cantonales

# Rapport de gestion 2010



**Swisscanto**



# Table des matières

Avec succès grâce à sa souplesse et à la proximité du client	<b>4</b>
Rétrospective 2010: Effectifs, cotisations versées	<b>6</b>
Placements de la fortune et politique de placement	<b>7</b>
Rétrospective; conjoncture et placement 2010: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	<b>8</b>
Rapport de la commission de placement	<b>10</b>
Evolution du degré de couverture	<b>11</b>
Compte annuel 2010	<b>13</b>
Bilan	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe au compte annuel	<b>19</b>
Rapport de l'organe de contrôle	<b>42</b>

# Avec succès grâce à sa souplesse et à la proximité du client

Dans les années de crise financière, dont le plus gros est heureusement derrière nous, le "modèle d'assurance complète" et ses avantages ont été sur toutes les lèvres. Les fondations semi-autonomes, telles que les fondations Swisscanto, qui ont démontré un degré de couverture, se sont retrouvées d'une certaine manière à devoir se justifier en permanence.

La question «assurance complète ou degré de couverture» a été et est importante, autant pour les clients existants que pour les nouveaux. La fondation collective Swisscanto est dans ce contexte au bénéfice d'une très bonne renommée quant à la sécurité et à la stabilité. Mais ceci est également imputable au fait que nous sommes justement tenus – en tant qu'œuvre commune des banques cantonales suisses, à respecter ces valeurs – sécurité et stabilité – et à les mettre en œuvre de manière conséquente dans notre politique commerciale. C'est la raison pour laquelle, dans le contexte actuel du marché, la croissance modérée en 2010 du nombre de contrats, à savoir le nombre d'entreprises affiliées, doit être toutefois considérée comme un succès.

## Amélioration des prestations: standard

Cette confiance des clients nouveaux et existants n'est pas tombée du ciel : elle est due, en plus de beaucoup d'autres facteurs, à ce que la fondation a incessamment adapté ses produits et prestations aux besoins changeants des clients. A ce principe de base fut ajouté en 2010 des prestations améliorées en faveur des destinataires, qui pouvaient déjà en bénéficier selon le plan de prévoyance; elles sont devenues standard et ont été incorporées dans les dispositions générales de nos règlements, comme par exemple le développement de la rente de partenaire ou la retraite flexible. Nos clients peuvent compter sur un partenaire de prévoyance au plus haut niveau et beaucoup de commentaires nous démontrent que ceci est perçu et apprécié en tant que tel.

## Confiance par la proximité de la clientèle

L'intérêt de nos clients et avant tout également des personnes assurées au sujet de la prévoyance professionnelle est ressentie d'une manière positive au contact direct de ces personnes. Nous l'avons éprouvé l'année passée de plusieurs manières; diverses banques cantonales ont invité les assurés proches de la retraite à un "forum Swisscanto", au cours duquel, d'une part au moyen de courts exposés sur ce sujet et d'autre part lors d'entretiens à bâtons rompus, les personnes concernées ont été informées sur une retraite qui peut être planifiée correctement et à temps. Nous tenions en outre – par des

contacts personnels – à pouvoir transmettre la certitude que les rentes de la fondation collective Swisscanto étaient absolument sûres. Le feed-back a été très positif et nous incite, ainsi que les Banques cantonales, à remettre sur pied de tels événements à l'avenir également.

## Placements, degré de couverture et résultats du risque: tout est positif!

Les placements de capitaux ainsi que le degré de couverture qui en résulte, montrent une image solide pour l'année 2010 : le degré de couverture – avec une valeur de 104.1% – est demeuré pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. La fondation collective Swisscanto se trouve encore dans une situation très stable.

Il en va de même pour le résultat du risque (invalidité et décès): cela confirme que notre management de risque à long terme a fait ses preuves. Mais également le comportement responsable de nos clients, en particulier avec le risque d'invalidité, a également contribué de manière déterminante à ce résultat positif.

## Conseil de fondation réélu sans problème

Il y a 5 ans, s'est déroulée pour la première fois au sein de la fondation collective Swisscanto l'élection du Conseil de fondation, composé de manière paritaire par des représentants des employés, respectivement des employeurs. La fin de la première législature signifie que le Conseil de fondation devait de nouveau être élu en 2010. Ses membres sortants se sont tous représentés et ont tous été aisément réélus. Le Conseil de Fondation remercie l'électorat de cette grande marque de confiance. Que cette collaboration éprouvée puisse être poursuivie au sein du Conseil de fondation assure la continuité et contribue de manière essentielle à la stabilité de la Fondation.

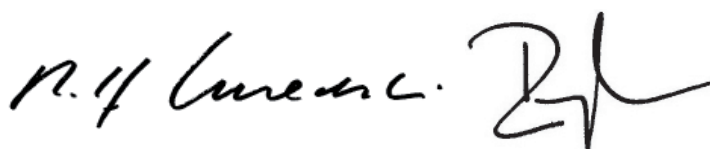
## Les conditions restent difficiles

Comme mentionné ci-dessus la Fondation collective Swisscanto dispose d'une grande valeur dans le renouvellement et l'actualisation permanente de leur offre. En dépit de notre propre force innovante, nous ne sommes pas les seuls à déterminer à quel degré et dans quelle direction la fondation et ses prestations veulent changer; le résultat de la votation populaire sur la baisse du taux de conversion l'a démontré une fois de plus. La décision n'a pas tenu compte des réalités démographiques; bien entendu que nous l'appliquerons, comme se

doit de le faire votre partenaire de confiance. Au vu de la situation qui ne manque pas de poser problème pour les marchés financiers et au vu de l'environnement international, les conditions restent difficiles. La densité élevée de la régulation dans le 2ème pilier conduira également à une limitation étroite de la marge d'action des fournisseurs. Cette soi-disant réforme structurelle apportera dans un proche avenir des modifications significatives. La fondation collective Swisscanto a la chance que beaucoup de ces modifications à venir soient déjà réalisées.

Malgré ces besoins d'adaptation, la sécurité, la fiabilité et la transparence resteront également à l'avenir les lignes directrices de notre activité. Nous sommes convaincus que nous ne répondons pas seulement aux exigences de l'époque mais avant tout à vos besoins.

Nous nous réjouissons de continuer notre collaboration et vous remercions de votre confiance.



Rolf Knechtli  
Président du Conseil  
de fondation

Davide Pezzetta  
Directeur  
administratif



# Rétrospective 2010

<b>Effectifs</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Variation absolue</b>	<b>Variation en %</b>
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 148	3 964	184	4,6
Nombre de contrats	5 977	5 912	65	1,1
Personnes assurées	50 266	49 710	556	1,1

## Effectifs

Autant le nombre de clients affiliés (contrats) que le nombre de personnes assurées ont légèrement augmenté en 2010 alors que ces dernières étaient encore en légère régression

l'année d'avant. Ceci est également valable pour le capital réglementaire.

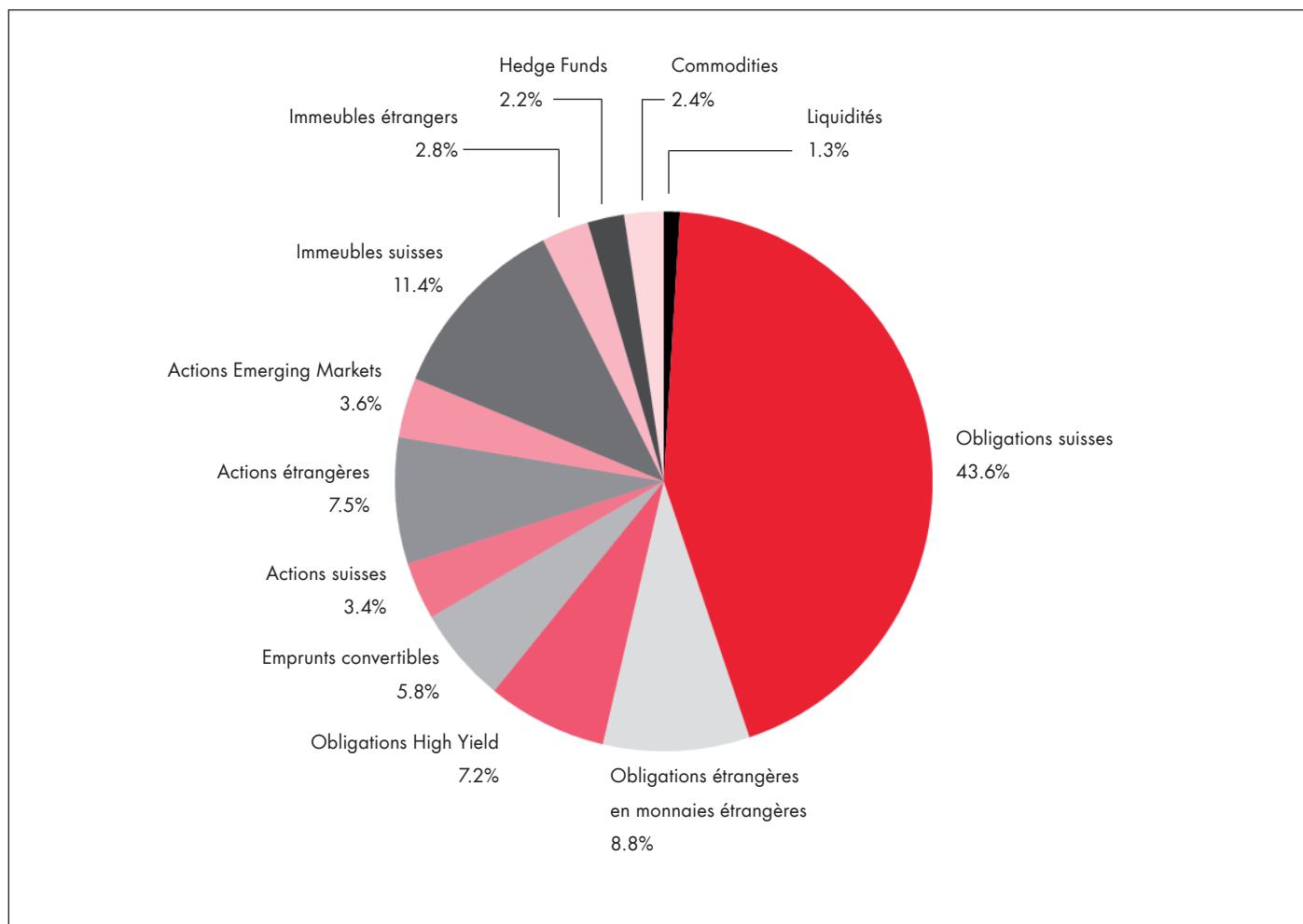
<b>Cotisations versées</b>	<b>2010 en CHF Mio.</b>	<b>2009 en CHF Mio.</b>	<b>Variation en CHF Mio.</b>	<b>Variation en %</b>
Primes périodiques des employés et des employeurs	403,8	393,9	9,9	2,5
Primes uniques	344,8	335,3	9,5	2,8
<b>Total</b>	<b>748,6</b>	<b>728,6</b>	<b>20,0</b>	<b>2,7</b>

## Cotisations versées

Les cotisations périodiques ainsi que les primes uniques ont de nouveau légèrement augmenté en cours de l'année sous revue alors qu'elles avaient subi une légère régression l'année d'avant.

# Placements de la fortune et politique de placement

## Asset Allocation au 31.12.2010



# Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2010: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

## Rapports fluctuants

L'année écoulée n'a plus tout à fait correspondu à l'année boursière 2009, globalement très bonne. L'évolution peut être décrite au plus simple avec les termes de la météorologie : le long et durable climat ensoleillé de l'année précédente a été suivi par un temps changeant. Celui qui a pu bien réagir à ces fluctuations fut avantagé. En février, un orage particulièrement violent se préparait en Grèce, et les conséquences de ce front orageux se manifestèrent par des turbulences sous forme d'une crise de l'Euro dans l'ensemble de l'union monétaire européenne. Comme toujours, les marchés d'actions se signalèrent par leurs mouvements de correction, car les investisseurs ne croient pas encore à la fin de la crise de l'endettement. Entre deux, il y eut aussi des coins de ciel bleu qui permirent une ambiance de marché plus agréable. En dépit de tous ceux qui prévoient le pire, l'économie américaine a continué de se redresser; l'économie allemande, moteur le plus important pour toute l'Europe et le plus grand partenaire commercial de la Suisse, a aussi enregistré une bonne année.

## Redressement des intérêts annoncé

2010 fut un bon exercice pour les obligations, que personne ne prévoyait il y a une année avec une hausse rapide et importante des intérêts comme nous l'avons connu au printemps et en été. Cela dura encore longtemps jusqu'à ce que le marché fût conscient que la stratégie de sortie des banques centrales resterait au fond des tiroirs pour plusieurs trimestres encore. C'est pourquoi depuis le début de 2009 la courbe des intérêts s'est toujours déplacée plus loin dans le futur par rapport à la hausse des taux. L'évolution des intérêts à court terme indiquait que ce processus se terminerait en automne 2010.

Le fort recul du cours des titres de longue durée fut pourtant le plus important pour beaucoup d'investisseurs. Les cours en baisse furent enregistrés à partir de mi-novembre. Deux facteurs ont suscité cette évolution : d'une part, le marché estima que le risque d'une longue dépression persistante était nettement plus faible que quelques mois auparavant. L'explication en est qu'une reprise partielle du marché a suivi à ce moment-là, après que les chiffres économiques étonnamment positifs aient été publiés. D'autre part, nous interprétons aussi une hausse des taux d'intérêts sur les emprunts étatiques "sans risque" comme signal d'une grève des acheteurs. Le plus bas niveau des intérêts devait être atteint en novembre. En matière de risques de crédit, tout tournait l'an dernier autour des Etats PIIGÉ (Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Es-

pagne). Dans ce contexte, une réponse claire des responsables politiques de l'Union européenne à ces questions ouvertes est encore attendue.

## Tendance générale positive

Pour les actions, l'année 2010 a été marquée par des hauts et des bas continuels. La douche froide eut lieu au printemps, avec la crise de l'endettement grecque engendrée par une mauvaise économie. Les craintes des investisseurs que l'économie puisse de ce fait retomber en récession pesèrent sur l'ambiance du marché. Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, le thème des finances publiques provoqua des turbulences, lorsque la dette nationale fut dans le collimateur des investisseurs. Quelques marchés d'actions européens ont avant tout corrigé sèchement les valeurs financières, ce qui devait partiellement provoquer de violentes baisses des cours. L'évolution des bénéfices d'entreprises est un contraste réjouissant. Ceux-ci dépassaient toujours les attentes des offices Research et des investisseurs. C'est pourquoi beaucoup d'analystes durent revoir leurs estimations à la hausse. Les bénéfices des entreprises faisant partie de l'indice mondial MSCI ont ainsi augmenté de plus de 30% après les dernières estimations. Cette évolution fut particulièrement dynamique au Japon, où les bénéfices ont en moyenne probablement doublé.

Depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre, ce ne sont toutefois plus seulement les marges améliorées grâce aux économies sur les frais qui ont amené ces révisions des bénéfices, mais aussi de plus grandes attentes sur les chiffres d'affaire. Cela donne confiance. Les marges bénéficiaires ont à nouveau atteint le niveau d'avant la crise financière; de plus, beaucoup d'entreprises se réjouissent d'un Cash-Flow record grâce à leur retenue dans les investissements.

Pour bon nombre d'investisseurs d'actions en francs suisses, l'année écoulée a toutefois été source de désillusion : alors que l'indice américain Dow-Jones augmentait de 11% sur l'ensemble de l'année et que le DAX allemand s'élevait même de 16%, les bénéfices sur les cours ainsi atteints étaient absorbés, au moins partiellement, par les pertes sur les monnaies. Ce fut particulièrement grave pour les placements en Euro: l'an dernier, la monnaie unique européenne a perdu 15% de sa valeur par rapport au franc. En outre, la bourse suisse n'a pas encore pu rivaliser avec les places boursières susmentionnées. Le Swiss-Performance-Index a enregistré une hausse d'à peine 3% exactement.

### **Demande ininterrompue sur l'immobilier**

L'intérêt des investisseurs pour des placements indirects dans l'immobilier fut très important l'an dernier. Le succès des nouvelles émissions et des augmentations de capitaux le souligne clairement. Dans les matières premières, le retour de la hausse du prix du pétrole a été constaté. Pour la première fois depuis plus de deux ans, le baril de pétrole était coté au-dessus de 90 dollars à l'indice de la bourse des matières premières de New-York. Étonnement, la cotation des contrats à court terme était plus élevée que ceux à long terme. La raison réside en Chine. En premier lieu, la pénurie de diesel a contraint les raffineries locales à importer plus de pétrole brut pour couvrir les besoins toujours plus grands. D'autre part, les signes d'une forte conjoncture ont suscité un nouvel optimisme chez les spéculateurs pétroliers. De nombreux Hedge Fonds ont obtenu des résultats attrayants malgré le climat changeant et la très haute volatilité des marchés.

### **La crise de l'endettement, un thème durable**

La crise de l'endettement de l'UE et le ralentissement de la relance économique pourraient aussi influencer le développement des marchés financiers. Afin de rééquilibrer les budgets des États fortement endettés, de gros efforts, sous forme de mesures d'assainissement décidées par les gouvernements, seront nécessaires. Des risques leur sont également liés : crises gouvernementales, troubles sociaux ou encore une plus faible croissance économique peuvent en être les conséquences. Parce que la crise de l'endettement persiste et aussi parce que les médias s'en emparent continuellement, l'effet de ces nouvelles peut encore se renforcer chez les investisseurs, à savoir dans deux directions. Les intérêts en hausse, faisant suite aux charges d'intérêts croissantes des États débiteurs, pourraient ainsi provoquer une plus grande incertitude chez les investisseurs. Mais une évolution positive est aussi possible : confiance plus grande, intérêts en baisse, plus forte croissance économique peuvent provoquer un démarrage accru dans la bonne direction.

Nous partons du principe que les marchés seront tiraillés entre les scénarios susmentionnés dans un futur prévisible. Mais la probabilité que la relance économique se poursuive est très bonne selon notre appréciation. Le secteur des entreprises se trouve fondamentalement dans une bonne configuration. Les progrès dans le marché du travail sont une condition importante pour une évolution positive des marchés financiers, car se pose le véritable problème de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans leur capacité concurrentielle

déficiente. Bien que les actions soient avantageusement évaluées par rapport aux emprunts, un taux d'investissement flexible est recommandé, selon la devise: ne pas céder à l'euphorie si un développement positif se présente, mais ne pas non plus tomber dans la déprime si la crise de l'endettement s'immisce à nouveau dans le rayon des marchés financiers.

### **Surcharge dans les emprunts des entreprises.**

Une solution crédible à long terme dans la crise de l'endettement de l'Union monétaire européenne n'est pas encore en vue. Alors que le Portugal devait demander une aide financière auprès de l'UE, les efforts que l'Espagne a fait pour maîtriser le budget de l'état ont été visibles. Malgré ceux-ci, l'Espagne a continué d'être testée par les marchés et devait devenir la norme si l'UE prenait effectivement le problème en main. Nous continuons de sous-estimer les obligations des états PIIGÉ. Mais si la panique devait envahir le marché et si les prix devaient trop fortement chuter selon notre appréciation, nous utiliserons les opportunités et achèterons de manière sélective. Comme nous l'avons déjà mentionné, le plus bas niveau des intérêts est derrière nous, et de ce fait, nous aurons tendance à réduire la durée dans le portefeuille, mais de façon mesurée. En même temps, nous allons aussi diminuer progressivement notre actuelle concentration sur le moyen terme.

Mais les hausses d'intérêts ont aussi leur bon côté. Dans l'optique d'une caisse de pension, atteindre le taux d'intérêt légal minimum et l'objectif de rendement à long terme est positif.

Le scepticisme de beaucoup d'investisseurs au sujet des emprunts d'États permet aux emprunts d'entreprise de revenir un peu plus fortement au premier plan. Comme les crédits évoluent encore au même niveau depuis une année, nous maintenons une sur-représentation dans le secteur des crédits.

Une évolution mérite d'être spécialement mentionnée. Nous escomptons de nouvelles activités de fusions et de reprises, particulièrement aux USA. C'est une tendance négative pour les débiteurs Investment Grade ayant une grosse capitalisation boursière, mais positive pour le segment des débiteurs dans le domaine du High-Yield.

### **Confiance dans les actions**

Nous maintenons notre appréciation positive de principe pour le marché des actions. Une nouvelle légère hausse des intérêts renforcerait la tendance de beaucoup d'investisseurs

à augmenter leur quota d'actions. Mais les raisons fondamentales devraient être décisives. Hier comme aujourd'hui, l'économie américaine est étonnamment positive et l'Allemagne, à la suite de la faiblesse de l'Euro, a retrouvé ses anciennes forces de champion du monde des exportations. Les entreprises continuent de convaincre, mieux que prévu, avec leurs bénéfices ainsi qu'avec le développement de leur chiffre d'affaire. De plus, l'évaluation globale des marchés d'actions est dans l'ensemble favorable. Cela incite de plus en plus à racheter des actions, ce qui en revanche a pour effet de soutenir les cours. Les Small & Mid Caps sont toujours et encore préférés aux Large Caps, car ils sont les bénéficiaires des activités renforcées de reprises. Pour les actions substantielles qui ont été décevantes au cours des dernières années (entre autres les faibles performances du secteur financier), nous attendons moins de vents contraires et il existe un potentiel de reprise pour les titres sous-cotés.

### **Offre accrue dans l'immobilier (logement)**

Les conditions-cadre politico-économiques continuent d'être dans l'ensemble favorables pour le marché immobilier suisse. La croissance, l'emploi et l'inflation apparaissent dans le domaine écologique. La force du franc est un risque à mentionner pour la suite du développement. La forte activité dans la construction de logements induit une extension de l'offre. Celle-ci sera toutefois bien absorbée par le flux migratoire toujours positif.

Dans les matières premières, l'or devrait rester un placement solide au vu des problèmes d'endettement en Europe ainsi que du bas niveau des intérêts. Dans le secteur agro-alimentaire, il faut compter avec des prix maintenus élevés en raison d'une grande demande et de la baisse des récoltes due aux conditions atmosphériques.

Swisscanto  
Asset Management AG

# Rapport de la Commission de placement

## Evolution de la performance

L'année 2010 a de nouveau été marquée par l'évolution extraordinairement volatile des marchés internationaux de capitaux.

Après une évolution positive des rendements au cours des quatre premiers mois de l'année, la crise au sein des Etats dénommés PIIGÉ (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne) amena en mai un recul brutal du rendement annuel, jusqu'au point zéro. Toutefois, le 2ème semestre fut plus fortement marqué par une conjoncture au dynamisme séduisant, ainsi que par beaucoup de résultats étonnamment positifs des entreprises. Finalement, le rendement annuel a baissé à un taux à peine satisfaisant de 2,35%.

Les obligations «High-Yields» se sont développées de façon particulièrement réjouissante, puisqu'elles ont fini l'année 2010 avec un rendement d'un petit 12%. Le secteur «Commodities», qui a rapporté 7,2%, fut également extrêmement positif, de même que les Placements Immobiliers étrangers avec un rendement annuel de 8,5%. Par contre, les catégories de placement en monnaies étrangères furent lourdement sous pression, en raison de l'insécurité naissante concernant la capacité de paiement de quelques Etats européens, ainsi que de la politique monétaire très expansive des USA. Ceci s'exprima le plus violemment au sens des performances dans les catégories de placement «Prêts convertibles» (avec un rendement annuel de - 9,5%), dans les «Obligations en monnaies étrangères» (- 2,6%) ainsi que dans les «Actions étrangères» (- 2,9%).

La Commission de placement a pris ces faits en considération et a réduit considérablement le risque sur les monnaies avec un «Hedge Fond» partiel dans le domaine des obligations en monnaies étrangères.

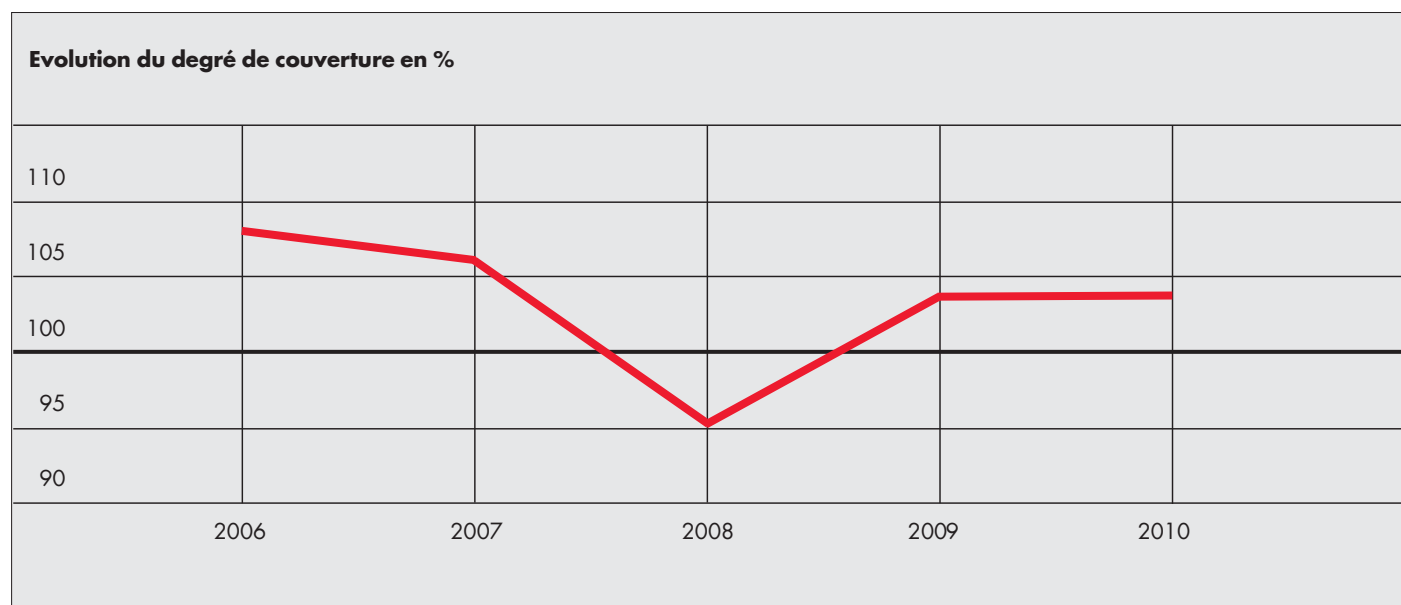
## Bilan et vue d'ensemble

Dans l'ensemble, on peut qualifier 2010 comme une année vraiment très volatile, mais dont le résultat final n'est plutôt pas spectaculaire.

En 2011, la Commission de placement prendra en main la révision de la stratégie. Elle désire en premier lieu harmoniser les orientations de placement avec les obligations existantes de la Fondation collective, dans le but de maintenir l'évolution du degré de couverture la plus stable possible.

# Evolution du degré de couverture

Avec une valeur de 104,1%, le degré de couverture demeure sans changement à un bon niveau durant cet exercice.



# Compte annuel 2010

Bilan au 31 décembre 2010 et 2009	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe au compte annuel	<b>19</b>

# Bilan au 31 décembre 2010 et 2009

## Actifs

	<b>31.12.2010</b> en CHF	<b>31.12.2009</b> en CHF
<b>Placements de la fortune</b>		
Liquidités	44 683 767.08	185 835 626.31
Créances	79 930 103.01	82 740 996.01
Placements des capitaux	4 255 013 400.31	4 034 045 993.21
Liquidités stratégiques	101 543 789.56	42 271 984.66
Placements collectifs Obligations	2 619 137 197.90	2 528 163 591.35
Placements collectifs Emprunts convertibles	245 308 992.00	255 820 198.10
Placements collectifs Actions	484 657 966.90	481 248 229.40
Placements collectifs Immeubles	604 197 974.90	552 237 515.55
Placements collectifs Hedge Funds	93 300 657.05	80 695 274.15
Placements collectifs Commodities	106 866 822.00	93 609 200.00
<b>Total Placements de la fortune</b>	<b>4 379 627 270.40</b>	<b>4 302 622 615.53</b>
<b>Compte de régularisation des actifs</b>	<b>125 271 187.00</b>	<b>26 803 370.00</b>
<b>Placements individuels</b>	<b>107 184 275.62</b>	<b>102 381 580.28</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>4 612 082 733.02</b>	<b>4 431 807 565.81</b>

## Passifs

	31.12.2010 en CHF	31.12.2009 en CHF
<b>Obligations</b>		
Prestations de libre passage et rentes	36 268 532.97	48 019 191.54
Autres obligations	5 865 922.14	8 515 676.53
<b>Total obligations</b>	<b>42 134 455.11</b>	<b>56 534 868.07</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>67 772 750.90</b>	<b>70 290 597.10</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>83 015 959.77</b>	<b>69 841 525.92</b>
<b>Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 148 226 312.05	3 963 974 140.85
Réserves techniques	30 712 001.00	27 742 001.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	66 348 955.04	73 342 969.84
<b>Total Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>4 245 287 268.09</b>	<b>4 065 059 111.69</b>
<b>Réserve de fluctuation des cours</b>	<b>173 872 299.15</b>	<b>170 081 463.03</b>
<b>Capital de la Fondation, fonds libres/sous-couverture de la fondation</b>		
Situation en début de la période	0.00	- 190 914 342.79
Excédent des produits	0.00	190 914 342.79
<b>Total capital de la fondation, fonds libres/sous-couverture de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>4 612 082 733.02</b>	<b>4 431 807 565.81</b>

# Compte d'exploitation

	2010 en CHF	2009 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>464 121 443.09</b>	<b>456 461 574.65</b>
Cotisations salariés	183 118 892.45	182 997 152.40
Cotisations employeurs	220 698 002.69	210 905 822.20
Cotisations de tiers	1 280 478.25	1 188 226.25
Primes uniques et sommes de rachat	38 578 837.65	46 162 441.15
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	17 826 463.05	12 889 522.15
Subsides du Fonds de garantie	2 618 769.00	2 318 410.50
<b>Prestations d'entrée et nouveaux contrats</b>	<b>344 779 816.03</b>	<b>335 335 563.82</b>
Prestations de libre passage	300 159 696.84	257 789 413.07
Versements pour la propriété du logement/divorce	11 059 786.10	7 278 267.60
Primes de nouveaux contrats	33 560 333.09	70 267 883.15
<b>Apports de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>808 901 259.12</b>	<b>791 797 138.47</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>- 216 111 240.20</b>	<b>- 240 724 789.40</b>
Rentes de vieillesse	- 34 078 358.25	- 28 977 712.70
Rentes de survivants	- 5 285 965.95	- 4 569 626.35
Rentes d'invalidité	- 22 089 655.40	- 22 594 508.45
Autres prestations réglementaires	- 2 064 111.60	- 2 377 176.15
Prestations en capital à la retraite	- 140 407 611.60	- 163 612 625.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 12 185 537.40	- 18 593 140.70
<b>Prestations de sortie et résiliations de contrats</b>	<b>- 448 231 404.79</b>	<b>- 477 247 429.92</b>
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 418 295 214.89	- 444 861 141.17
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 29 936 189.90	- 32 386 288.75
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>- 664 342 644.99</b>	<b>- 717 972 219.32</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions</b>	<b>- 191 121 869.09</b>	<b>- 123 767 837.11</b>
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	- 107 200 505.80	- 50 000 657.50
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	7 037 723.86	12 192 331.03
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	- 2 970 000.00	- 9 536 001.00
- Rémunération du capital de prévoyance	- 75 206 044.50	- 72 246 336.19
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	- 12 783 042.65	- 4 177 173.45
<b>Produit de prestations d'assurance</b>	<b>101 595 160.39</b>	<b>116 148 793.63</b>
Prestations d'assurance	78 341 025.20	78 434 040.40
Surplus de bénéfices des assurances	23 254 135.19	37 714 753.23
<b>Charges d'assurance</b>	<b>- 131 686 695.15</b>	<b>- 133 234 321.25</b>
Primes d'assurance	- 129 548 679.15	- 131 137 365.50
Cotisations au fonds de garantie	- 2 138 016.00	- 2 096 955.75
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>- 76 654 789.72</b>	<b>- 67 028 445.58</b>

	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>93 737 858.99</b>	<b>437 179 925.89</b>
Produits des liquidités stratégiques	- 1 553 862.09	2 550 919.27
Produits des obligations	82 201 561.94	209 905 016.68
Produits des emprunts convertibles	- 25 024 665.83	30 097 399.50
Produits des actions	- 3 313 919.15	131 127 995.41
Produits des immeubles	31 334 545.03	47 022 269.52
Produits des Hedge Funds	2 899 601.02	1 963 710.49
Produits des Commodities	9 884 395.92	16 988 753.80
<b>Total produits des placements</b>	<b>96 427 656.84</b>	<b>439 656 064.67</b>
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	183 040.80	226 078.49
Produits d'intérêt des créances	628 202.05	912 769.58
Charges d'intérêt pour engagements	- 1 690 037.19	- 2 100 296.24
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	- 391 391.20	- 335 864.85
Charges pour l'administration des placements	- 1 419 612.31	- 1 178 825.76
<b>Total produits des autres actifs et de fonds de tiers</b>	<b>- 2 689 797.85</b>	<b>- 2 476 138.78</b>
<b>Compte d'exploitation partiel pour placements individuels</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Produits des placements individuels	2 086 853.96	11 301 396.84
Frais pour l'administration des placements	- 155 854.60	- 143 966.35
<b>Résultat net des placements individuels</b>	<b>1 930 999.36</b>	<b>11 157 430.49</b>
Frais d'administration	- 41 669.40	- 44 261.35
Rémunération du capital de prévoyance	- 1 845 620.90	- 1 707 278.96
Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	- 43 709.06	- 9 405 890.18
<b>Autres produits</b>	<b>600 881.91</b>	<b>4 909 473.37</b>
Produits de prestations fournies	291 010.06	305 371.82
Autres produits	<b>309 871.85</b>	<b>4 604 101.55</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>- 13 893 115.06</b>	<b>- 14 065 147.86</b>
Frais d'administration	- 13 763 129.42	- 14 018 515.47
Frais pour marketing et publicité	- 129 985.64	- 46 632.39
<b>Excédent des produits/des charges avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation des cours</b>	<b>3 790 836.12</b>	<b>360 995 805.82</b>
- Constitution/+ Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	- 3 790 836.12	- 170 081 463.03
<b>Excédent des produits/des charges</b>	<b>0.00</b>	<b>190 914 342.79</b>



# Annexe au compte annuel

Bases et organisation	<b>20</b>
Nature de l'application du but	<b>23</b>
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	<b>24</b>
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	<b>25</b>
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	<b>30</b>
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	<b>40</b>
Exigences de l'autorité de surveillance	<b>41</b>
Autres informations relatives à la situation financière	<b>41</b>
Rapport de l'organe de contrôle	<b>42</b>

# Bases et organisation

## Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conformes à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères.

## Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle  
Fonds de garantie LPP

N° 680.714  
N° C1 11

## Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation  
Règlement des placements  
Règlement pour la liquidation partielle  
Règlement des réserves  
Règlement électoral  
Règlement d'organisation  
Règlement de prévoyance

25.06.1973, dernière révision: 12.12.2007  
23.11.2009  
déposé à l'OFAS  
01.12.2009  
01.01.2005  
01.01.2009  
individuellement selon chaque œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (anciennement Patria Société Suisse d'assurances sur la vie). La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la

Fondation et Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

## Organe de gestion / Droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

<b>Conseil de fondation</b>	<b>Représentants des employeurs</b> Rolf Knechtli Adrian Beeli Carina Hörler Eduard Gasser Oliver Gloor Urs Saxer  <b>Représentants des salariés</b> Fredy Schläpfer Claudia Breitenstein Mirco Calzolari Urs Christen Beat Kempter Jürg Stalder  <b>Asseseurs sans droit de vote</b> Hanspeter Hess Donald Desax Beat Müller Jean-Daniel Neuenschwander	Président Membre Membre Membre Membre (dès le 01.01.2010) Membre  Vice-président Membre Membre Membre Membre Membre
<b>Commission de placement</b>	Iwan Deplazes Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann Hendrik van der Bie	Président Membre Membre Membre Membre
<b>Personnes autorisées à signer</b>	Davide Pezzetta Rosmarie Champion René Eggimann Roland Kaufmann Michael Maxelon Daniel Rossi Christoph Schneider Claude Schreiber	Directeur administratif Responsable comptabilité Responsable du service juridique Marketing Responsable du service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto Responsable Key Accounts et Underwriting

## Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule SA, Bâle
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des Assurances sociales, Berne

## Employeurs affiliés

	2010 Nombre	2009 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 912	5 880
Entrées	130	116
Sorties	- 65	- 84
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>5 977</b>	<b>5 912</b>

## Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2010 Nombre	2009 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	49 710	50 370
Entrées	1 332	442
Sorties	- 776	- 1 102
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>50 266</b>	<b>49 710</b>

Bénéficiaires de rentes	31.12.2010 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2009 Nombre
Rentes de vieillesse	2 994	276	2 718
Rentes pour enfants de retraités	23	2	21
Rentes d'invalidité	1 657	- 13	1 670
Rentes pour enfants d'invalides	395	- 11	406
Rentes de conjoints	558	26	532
Rentes d'orphelin	147	7	140
<b>Total</b>	<b>5 774</b>	<b>287</b>	<b>5 487</b>

# Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

## Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

## Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

## Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

<b>Œuvres de prévoyance avec gestion individuelle des placements ayant un</b>	<b>2010 Nombre</b>	<b>2009 Nombre</b>
degré de couverture supérieur à 110%	12	12
degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	19	22
degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	1	1
<b>Nombre total</b>	<b>32</b>	<b>35</b>

Les œuvres de prévoyance avec des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contribution de l'employeur en tant que réserves de fluctuation de cours pour les placements individuels de la fortune.

# Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

## Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

L'année précédente, le preuve des Fonds libres des œuvres de prévoyance s'est effectuée sous l'angle des provisions techniques. La provision pour défaut de paiement de contributions a été soldée cette année avec les créances.

## Principes comptables et d'évaluation

### Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation.

Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, restent réservés les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale.

### Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments boursiers tels que les Futures

Instruments non-boursiers tels que les avances sur devises et les SWAPS

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Droits

Comptes de régularisation actifs

Placements individuels

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur de renouvellement au jour du bilan

Cours du jour

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur du marché

Valeur nominale

Valeur du marché

# Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

## **Nature de la couverture des risques, réassurances**

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle (ci-après Helvetia), pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

## **Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance**

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 1 147 910 000 (année précédente CHF 1 022 770 000).

## Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2010 en CHF	2009 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	3 963 974 142	3 840 019 869
Cotisations d'épargne	303 424 334	297 948 323
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	386 543 672	382 432 681
Primes d'épargne AI	10 899 095	11 259 606
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 414 516 078	- 433 945 575
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 29 936 190	- 32 386 289
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 149 214 327	- 175 308 088
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	77 051 665	73 953 615
<b>Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>4 148 226 313</b>	<b>3 963 974 141</b>
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part LPP	2.00%	2.00%
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part subrogatoire	2.00%	2.00%

## Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2010 en CHF	31.12.2009 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 464 746 276	2 369 204 208
Taux minimal LPP	2.00%	2.00%

### Résultat du dernier rapport d'expertise technique

Dans son rapport technique succinct au 31.12.2010 daté du 10.2.2011, l'expert en prévoyance professionnelle arrive aux conclusions suivantes:

A fin 2010, le Conseil de fondation a adopté un règlement pour les réserves contrôlé par l'expert en assurances de pension, lequel a été soumis pour examen à l'Autorité de surveillance. En fonction de la structure technique spécifique de la Fondation, nous pouvons confirmer que tous les risques techniques assurés sont couverts à 100% sur une base individuelle et que les réserves techniques sont suffisamment dotées. Les charges occasionnées par les mises à la retraite sont financées par des réserves techniques suffisantes (à charge du degré de couverture). La capacité de risque technique de la Fondation n'est pas modifiée et est jugée très bonne.

L'augmentation des provisions pour les charges occasionnées par les mises à la retraite est effectuée conformément au plan (à charge du degré de couverture). Un contrôle du développement futur de ces charges occasionnées par les mises à la

retraite est momentanément repoussé, car la fondation examine actuellement une modification fondamentale de l'organisation de la technique d'assurance.

Lors de l'année sous revue, la fondation a réussi à réaliser un gain sur le rendement et à garder la réserve de fluctuation de cours pratiquement constante; elle s'élève comme auparavant à environ 40% de sa valeur cible.

En raison de cette réalisation il peut être constaté en résumé que la capacité de risque de cette fondation – qui bénéficie d'un degré de couverture de 104,1% – peut être décrite comme légèrement limitée.

En tant qu'expert reconnu en matière de prévoyance professionnelle, nous pouvons confirmer, sur la base des indications techniques disponibles ainsi que des modifications intervenues au cours des 12 derniers mois, que la Fondation peut également remplir ses obligations à l'avenir et que de ce fait aucune mesure complémentaire ne doit être prise à l'heure actuelle.

## Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### Réserves techniques

#### Réserves pour pertes sur rentes de vieillesse

Conformément au règlement pour les réserves et les réserves pour fluctuation des cours, des réserves techniques sont constituées pour les pertes sur rentes de vieillesse (coûts de mises à la retraite). La Fondation transmet au réassureur ses

obligations relatives aux rentes de vieillesse au moment de la naissance de celles-ci. Le réassureur applique alors le taux de conversion sur les rentes selon le tarif de l'assurance collective. La différence entre le taux de conversion réglementaire de la Fondation et celui du réassureur provoquent des charges supplémentaires qui sont financées par le compte d'exploitation. Le montant de ces charges est basé sur les prévisions calculées périodiquement (au moins tous les deux ans) par l'expert en assurance de pension et comprennent les besoins prévisibles pour les deux années à venir.

Evolution des réserves techniques pour les charges de mise à la retraite	31.12.2010 en CHF	31.12.2009 en CHF
Etat au début de l'année	27 742 001	18 206 000
Attribution à charge du compte d'exploitation	2 970 000	9 536 001
<b>Etat en fin d'année</b>	<b>30 712 001</b>	<b>27 742 001</b>

La Fondation dispose d'une réassurance complète des risques. Il n'y a donc pas lieu de constituer d'autres réserves techniques.

Composition des fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2010 en CHF	31.12.2009 in CHF
<b>Fonds libres des œuvres de prévoyance</b>		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	12 630 039	13 576 228
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	26 198 982	30 617 236
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	16 622 650	17 354 698
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	1 961 466	2 221 933
<b>Total des fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>57 413 137</b>	<b>63 770 095</b>
<b>Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune</b>		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	10 684 233	11 795 490
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	1 063 999	1 098 871
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	646 276	901 066
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prévoyance affiliées	914 483	640 212
Excédent de charges des œuvres de prévoyance affiliées	- 4 373 173	- 4 862 764
<b>Fonds libres/Sous-couverture des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune</b>	<b>8 935 818</b>	<b>9 572 875</b>
<b>Total des fonds libres/ Sous-couverture des œuvres de prévoyance</b>	<b>66 348 955</b>	<b>73 342 970</b>

**Modification des bases techniques et hypothèses**

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

**Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation**

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation. Au 31.12.2010 il n'y a pas de réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation (montant total à l'année précédente CHF 0).

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2010 en CHF	31.12.2009 en CHF
Actifs au bilan	4 612 082 733	4 431 807 566
Placements individuels de la fortune	- 107 184 276	- 102 381 580
Obligations et comptes de régularisation	- 109 907 206	- 126 825 465
Obligations Placements individuels de la fortune	904 131	1 762 730
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>4 395 895 382</b>	<b>4 204 363 250</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 148 226 312	3 963 974 141
Réserves de contributions de l'employeur	83 015 960	69 841 526
Fonds libres des œuvres de prévoyance	66 348 955	73 342 970
Réserves techniques de la fondation	30 712 001	27 742 001
<b>Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>4 328 303 228</b>	<b>4 134 900 638</b>
<b>Capitaux de prévoyance, fonds libres et réserves de contributions de l'employeur des placements individuels de la fortune</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	- 93 958 521	- 87 664 447
Fonds libres des œuvres de prévoyance	- 8 935 818	- 9 572 875
Réserves de contributions de l'employeur	- 3 385 806	- 3 381 529
<b>Capitaux de prévoyance et réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>4 222 023 083</b>	<b>4 034 281 787</b>
<b>Degré de couverture en %</b>	<b>104.1%</b>	<b>104.2</b>

### Degré de couverture

Le règlement de prévoyance de Swissscanto Fondation collective prévoit qu'un découvert technique en cas de liquidation totale ou partielle d'une œuvre de prévoyance soit compensé, y compris avec les réserves de contributions de l'employeur. C'est pourquoi ces réserves de contributions sont traitées comme des capitaux de prévoyance et des réserves techniques pour le calcul du degré de couverture.

Lors de l'année sous revue, la fondation a réussi à réaliser un gain sur le rendement et à garder la réserve de fluctuation de cours pratiquement constante; elle s'élève comme auparavant à environ 40% de sa valeur cible.

On peut constater à ce sujet que toutes les œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune (sauf une exception, avec un taux de couverture de 99.93%) présentent un taux de couverture supérieur à 100% au 31.12.2010.

Le taux de couverture des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune est calculé séparément et communiqué à chaque œuvre de prévoyance. L'objectif fixé concernant les réserves pour fluctuation des cours sont donc déterminées sur une base individuelle en fonction de la stratégie de placement prévue.

# Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

## **Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle d'investissement.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

La banque de dépôt est la Banque Cantonale de Zurich.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. Son but est de piloter les placements dans la marge de fluctuation des catégories de placement au moyen d'instruments dérivés qui sont à disposition. Les transactions de Rebalancing pour ces catégories de placement sont également effectuées dans le cadre des limites définies dans le contrat. Les tâches, les responsabilités et les échéances sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 24.4.2008 passé avec la Banque Cantonale de Zurich.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 22.8.2008.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans le contrat de gestion de fortune séparé daté du 6.12.2001. Il s'agit ici en particulier de l'établissement du rapport mensuel pour les placements de base ainsi que l'information de la Commission de placement sur les résultats atteints, les attentes des marchés et les événements extraordinaires concernant les placements de base.

Les placements traditionnels concernent exclusivement des droits de la Fondation de placement Swisscanto et des fonds de Swisscanto Asset Management SA.

L'Overlay Management concerne les placements non traditionnels tels que Futures boursiers, les opérations hors bourse sur devises ainsi que les intérêts Swap.

## Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation des cours

<b>Objectif fixé concernant la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>31.12.2010 en CHF</b>	<b>31.12.2009 en CHF</b>
Total des placements de capitaux	4 255 013 400	4 034 045 993
10,3% de ce total selon le règlement de placement	438 266 380	415 506 737

<b>Réserve de fluctuation des cours</b>	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	170 081 463	0
Constitution à la charge du compte d'exploitation	3 790 836	170 081 463
<b>Réserve de fluctuation des cours au 31.12.</b>	<b>173 872 299</b>	<b>170 081 463</b>
<b>Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>438 266 380</b>	<b>415 506 737</b>
<b>Déficit de la réserve pour fluctuation des cours, y compris la sous-couverture</b>	<b>264 394 081</b>	<b>245 425 274</b>

## Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

### Stratégie de placement au 31.12.2010

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur du marché y compris les dérivés en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	1.0	0.0	10.0	101 543 790	- 47 898 712	53 645 078	1.3
Obligations suisses	43.2	35.2	51.2	1 854 890 821	- 552 192	1 854 338 629	43.6
Obligations étr. en monnaie étr.	11.4	3.4	19.4	458 251 517	- 84 063 734	374 187 783	8.8
Obligations High Yield	6.4	5.2	7.6	305 994 860		305 994 860	7.2
<b>Placements coll. Obligations</b>				<b>2 619 137 198</b>			
<b>Placements coll. Emprunts convertibles</b>	<b>6.4</b>	<b>5.2</b>	<b>7.6</b>	<b>245 308 992</b>		<b>245 308 992</b>	<b>5.8</b>
Actions suisses	3.4	0.0	11.0	154 589 715	- 7 658 840	146 930 875	3.5
Actions étrangères	3.4	0.0	11.0	176 263 969	145 313 328	321 577 297	7.6
Actions Marchés émergents	3.4	2.2	4.6	153 804 283		153 804 283	3.6
<b>Placements coll. Actions</b>				<b>484 657 967</b>			
Immeubles suisses	11.4	10.6	12.2	483 254 453		483 254 453	11.4
Immeubles étrangers	5.0	4.6	5.4	120 943 522		120 943 522	2.8
<b>Placements coll. Immeubles</b>				<b>604 197 975</b>			
<b>Placements coll. Hedge Funds</b>	<b>2.5</b>	<b>2.0</b>	<b>3.0</b>	<b>93 300 657</b>		<b>93 300 657</b>	<b>2.2</b>
<b>Placements coll. Commodities</b>	<b>2.5</b>	<b>0.0</b>	<b>5.0</b>	<b>106 866 822</b>	<b>- 5 889 288</b>	<b>100 977 534</b>	<b>2.4</b>
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>100.0</b>			<b>4 255 013 400</b>		<b>4 254 263 962</b>	<b>100.0</b>
Liquidités				44 683 767			
Créances				79 930 103			
Compte de régularisation actif				125 271 187			
Placements individuels				107 184 276			
<b>Autres actifs</b>				<b>357 069 333</b>			
<b>Somme de bilan</b>				<b>4 612 082 733</b>			

La stratégie de placement concernant la catégorie Immeubles Etrangers n'est pas encore tout à fait opérationnelle. La mise en œuvre est pour l'instant reportée. La stratégie de placement sera également de nouveau fixée en relation avec les

vérifications constantes de l'organisation de la technique d'assurance. Il est en outre prévu l'intégration d'un Asset-/Liability-Study pour la conduite future de la stratégie de placement du côté du passif.

## Limitation des placements selon l'art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	<b>Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités</b>	<b>3 215 488 766</b>	<b>- 131 765 152</b>	<b>3 083 723 614</b>	<b>68.5%</b>	<b>100.0%</b>
	Total en CHF	2 730 442 060	- 45 147 692			
	Total en monnaies étrangères	485 046 706	- 86 617 460			
<b>55b</b>	<b>Actions</b>	<b>484 660 584</b>	<b>137 654 488</b>	<b>622 315 072</b>	<b>13.8%</b>	<b>50.0%</b>
	en CHF	154 589 715	- 7 658 840			
	en monnaies étrangères	330 070 869	145 313 328			
<b>55c</b>	<b>Immeubles</b>	<b>604 197 974</b>			<b>13.4%</b>	<b>30.0%</b>
	Immeubles suisses	483 254 452		483 254 452		
	Immeubles étrangers	120 943 522		120 943 522	2.7%	10.0%
	en CHF	0		0		
	en monnaies étrangères	120 943 522		120 943 522		
<b>55d</b>	<b>Placements alternatifs</b>	<b>200 168 133</b>	<b>- 5 889 288</b>	<b>194 278 845</b>	<b>4.3%</b>	<b>15.0%</b>
	en CHF	93 301 311		93 301 311		
	en monnaies étrangères	106 866 822	- 5 889 288	100 977 534		
	<b>Total</b>	<b>4 504 515 457</b>	<b>48</b>	<b>3 900 317 531</b>		
<b>55e</b>	<b>Positions en monnaies étrangères sans garantie</b>	<b>1 042 927 919</b>	<b>52 806 580</b>	<b>1 095 734 499</b>	<b>23.8%</b>	<b>30.0%</b>

## Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont couramment soumis au Control-ler d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon la

méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	2010		2009
	CHF	Perfor- mance %	CHF
Liquidités stratégiques	68 750	n/a	86 501
Obligations suisses CHF	60 909 875	3.4	90 455 055
Obligations étrangères en monnaies étrangères	- 12 729 008	- 2.6	47 313 868
Obligations High Yield	34 020 695	11.9	72 136 094
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	- 25 024 666	- 9.5	30 097 400
Actions suisses	2 802 632	1.9	28 537 838
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	- 12 292 608	- 7.4	50 193 617
Actions Marchés émergents	6 176 057	4.9	52 396 540
Immeubles suisses	22 991 894	5.0	23 236 690
Immeubles étrangers	8 342 651	8.0	23 785 579
Hedge Funds	2 899 601	2.5	1 963 710
Commodities	9 884 396	10.3	16 988 754
Opérations à terme sur devises	- 1 622 612	n/a	2 464 419
<b>Total placements</b>	<b>96 427 657</b>	<b>2.3</b>	<b>439 656 065</b>

	2010 en CHF	2009 en CHF
<b>Produit de la gestion Overlay</b>		
Conduite tactique des classes de placement	- 12 984 188	251 126
Rebalancing	3 403 581	7 497 507

	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
Produit des intérêts des liquidités	183 041	226 078
Produit des intérêts des créances	628 202	912 770
Charges d'intérêts pour engagements	- 1 690 037	- 2 100 296
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 391 391	- 335 865
<b>Total autres actifs et fonds de tiers</b>	<b>- 1 270 186</b>	<b>- 1 297 313</b>
<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>- 1 419 612</b>	<b>- 1 178 826</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>93 737 859</b>	<b>437 179 926</b>

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

### Instruments dérivés courants (ouverts)

Dans sa séance du 16.4.2008, le Conseil de fondation a décidé de mettre en œuvre une gestion Overlay. Le but d'un mandat Overlay est d'une part la gestion tactique des placements à l'intérieur de la marge de fluctuation des cours, d'autre part la réalisation des transactions de Rebalancing au moyen d'instruments dérivés dans les catégories de placement où de tels instruments existent.

Actuellement, les catégories de placement suivantes sont conduites avec une gestion Overlay: Obligations suisses,

Obligations étrangères, Actions suisses, Actions étrangères sans marchés émergents et Commodities.

Le contrat prévoit l'utilisation des instruments dérivés suivants: Indice Actions Futures, Indice Commodity Futures (Cash Settling), Bond Futures, SWAPS d'intérêts CHF et EUR avec une durée restante maximale de 15 ans, affaires de devises à terme en monnaie AUD, CAD, GBP, HKD, JPY, SGD, et USD.

### Opérations à terme sur devises

Pour chaque transaction Future ou Swap en monnaie étrangère, une opération à terme sur devises est conclue simultanément pour un montant égal au nominal du contrat de la monnaie respective. Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en tout temps et en totalité par les placements de base.

Au 31.12.2010, les opérations suivantes subsistent, avec une valeur marchande de CHF -1 166 839 (année précédente: CHF 78 254):

Opérations à terme sur devises	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
	- 1 166 839	- 1 166 839	52 806 580

\* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

### Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures suivants, couverts en tout temps par les placements de base, subsistent au 31.12.2010:

Futures	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations suisses	0	- 552 192	- 548 600
Obligations étrangères en monnaies étrangères	0	- 84 063 734	- 83 606 485
Actions suisses	0	- 7 658 840	- 7 566 020
Actions étrangères	0	145 313 328	145 529 331
Commodities	0	- 5 889 288	- 5 909 514
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>47 149 274</b>	<b>47 898 712</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

## Instrumentes dérivés courants (ouverts):

### Swaps d'intérêts

Dans la conduite tactique des Obligations Suisse, on met en place selon le volume, soit un Swap d'intérêts avec durée résiduelle maximale de 15 ans, soit des CONF-Futures.

La valeur nominale des Swaps est toujours entièrement couverte par la valeur des placements de base.

Swaps d'intérêts	Valeur marchande en CHF	Valeur nominale	Exposition en CHF (OPP2)*
	26 820	40 800 000	0
<b>Total</b>	<b>26 820</b>	<b>40 800 000</b>	<b>0</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

## Explications relatives à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2010 en CHF	2009 en CHF
<b>Etat au début de la période</b>	<b>69 841 526</b>	<b>65 328 488</b>
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	17 826 463	12 889 522
Apports de nouveaux contrats	237 921	2 051 248
Prestations résultant de résiliations de contrats	-747 151	- 1 540 052
Utilisation pour le paiement des primes	- 4 251 025	- 8 570 784
Utilisation pour primes uniques	- 283 166	- 652 761
Intérêt	391 391	335 865
<b>Etat à la fin de la période</b>	<b>83 015 960</b>	<b>69 841 526</b>

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5%, comme pour l'année précédente.

# Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Explications relatives aux créances</b>	<b>31.12.2010 en CHF</b>	<b>31.12.2009 en CHF</b>
Primes dues	27 686 100	35 340 220
Impôt anticipé	1 361 926	1 678 264
Avoir d'assurance	50 837 372	45 709 204
Autres créances	44 704	13 308
	<b>79 930 103</b>	<b>82 740 996</b>

<b>Explications relatives au compte actif de régularisation</b>	<b>31.12.2010 en CHF</b>	<b>31.12.2009 en CHF</b>
Prestations payées d'avance	120 562 897	21 643 070
Produits de l'indemnité de distribution	4 694 290	5 160 000
Autres comptes de régularisation	14 000	0
	<b>125 271 187</b>	<b>26 803 070</b>

<b>Explications relatives au compte de régularisation passif</b>	<b>31.12.2010 en CHF</b>	<b>31.12.2009 en CHF</b>
Prestations d'entrée en suspens	40 750 209	42 542 745
Primes payées d'avance	19 934 148	20 664 476
Intérêts débiteurs	100 000	100 000
Charges de l'indemnité de distribution	3 400 000	3 400 000
Frais de courtage	2 800 000	2 862 000
Frais pour l'administration des placements	473 694	476 746
Autres comptes de régularisation	314 700	244 630
	<b>67 772 751</b>	<b>70 290 597</b>

<b>Explications relatives aux produits d'assurance</b>	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
Prestations d'assurance	78 341 025	78 434 040
Excédent du résultat d'assurance	9 595 990	33 946 179
Excédent du résultat des frais	13 658 145	3 768 574
	<b>101 595 160</b>	<b>116 148 793</b>

<b>Explications relatives aux charges d'assurance</b>	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
Prime de risque	88 177 216	88 295 860
Prime de risque/renchérissement	3 733 137	3 717 935
Cotisations au fonds de garantie	2 138 016	2 096 956
Rachat risque de longévité	10 515 394	11 809 724
Prime pour frais de gestion	27 122 932	27 313 847
	<b>131 686 695</b>	<b>133 234 321</b>

<b>Explications relatives aux charges d'administration</b>	<b>2010 en CHF</b>	<b>2009 en CHF</b>
Indemnités de distribution	10 429 338	10 635 401
Courtages	2 781 678	2 818 915
Organe de contrôle, expert, surveillance	185 132	178 657
Autres frais d'administration	366 981	385 543
	<b>13 763 129</b>	<b>14 018 515</b>

# Exigences de l'autorité de surveillance

## **Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Le placement de la fortune des Fondations Swisscanto s'effectue d'une part selon un contrat de collaboration avec Swisscanto Fondation de placement, et d'autre part selon un contrat de placement de fonds avec Swisscanto Asset Mana-

gement SA ainsi que le contrat de gérance de fortune avec la Banque Cantonale de Zurich pour Overlay-Mangement.

Les trois partenaires confirment tous par écrit qu'ils ne reçoivent aucune rétrocession de tiers dans le cadre des relations contractuelles susmentionnées.

## **Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents**

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia.

Pour l'exercice 2010, ces parts ont atteint la somme de CHF 23 254 135 (année précédente: CHF 37 714 753). Conformément au règlement, ce montant est utilisé pour soutenir le degré de couverture.

# Autres informations relatives à la situation financière

## **Procédures juridiques courantes**

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

## **Événements survenus après la clôture du bilan**

Il n'y a aucun événement connu après la clôture du bilan, qui aurait exercé une influence sur le résultat annuel.

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de  
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales  
Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Roland Sauter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Matthias Sutter  
Expert-réviseur

Bâle, le 11 avril 2011

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) en allemand

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:  
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales  
St. Alban-Anlage 26  
Case postale 3855  
4002 Bâle  
Téléphone 058 280 26 66  
Fax 058 280 29 77  
fondationcollective@swisscanto.ch  
www.swisscanto.ch

Informations complémentaires sur  
[www.swisscanto.ch](http://www.swisscanto.ch) 

Editeur:  
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales  
St. Alban-Anlage 26  
4002 Bâle



**Swisscanto**